

Dossier : Le droit au logement opposable

Auteur : Mme Jonquet

Le droit au logement doit devenir une "réalité", demande Jacques Chirac

Dimanche 31 décembre au soir, le président de la République a chargé le gouvernement d'avancer "*dans les toutes prochaines semaines*" pour "*faire du droit au logement une réalité*". C'est la seule mesure concrète annoncée lors de ses douzièmes vœux télévisés par Jacques Chirac, qui s'est gardé de dire s'ils seraient ses derniers, ne dévoilant rien sur ses intentions pour la présidentielle. En demandant au gouvernement de "*mettre en place un véritable droit au logement opposable*", Jacques Chirac a repris les termes d'une mesure réclamée depuis longtemps par les associations de défense des mal-logés. En France, le droit au logement reste théorique. Avec le droit au logement opposable, une personne qui ne parvient pas à trouver un logement pourrait faire un recours devant les tribunaux.

Ce point est une priorité de la charte défendue par les Enfants de Don Quichotte, qui a installé, depuis la mi-décembre, un "*campement solidaire*" de tentes sur le Canal Saint-Martin, à Paris, pour dénoncer le sort des SDF. Le texte n'en finit pas de susciter des adhésions de politiques de tous bords : Arlette Laguiller et François Bayrou ont rejoint samedi les signataires.

LEMONDE.FR : Article publié le 31.12.06

Droit au logement opposable : peut-on conjuguer unanimité et efficacité ?

Le vote unanime du Parlement sur la création d'un droit au logement opposable (DALO) a sans doute constitué une première étape indispensable à la mobilisation effective de "coalitions d'acteurs" composites (élus locaux, services de l'Etat, associations, bailleurs sociaux, propriétaires privés...) en faveur d'un rééquilibrage attendu, mais complexe, entre intérêts des propriétaires publics et privés d'un côté et ceux des précaires de l'autre. Rapport de force bien inégal il est vrai. Certes le volontarisme législatif doit exister. Mais suffira-t-il ? Une loi peut avoir été votée à l'unanimité et dans l'urgence (ce qui est le cas de celle du 5 mars), sans que pour autant elle produise les effets attendus.

LE MONDE ECONOMIE | 10.09.07

Le droit au logement opposable risque d'être vidé de sa substance par son décret d'application

Plusieurs personnalités siégeant au Comité de suivi de la loi estiment que certaines dispositions du décret contredisent l'essence même de cette législation. Six mois après sa promulgation, la loi sur le droit au logement opposable (DALO) du 5 mars risque d'être vidée de sa substance si certaines mesures, contenues dans un projet de décret, entrent en vigueur. C'est en tout cas l'opinion de plusieurs personnalités, issues du monde associatif ou appartenant au Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, qui siègent au Comité de suivi de la mise en oeuvre du DALO.

Bertrand Bissuel, Le monde, 10 septembre 2007

La mairie d'Aubervilliers ne veut pas accorder la priorité aux squatteurs

Depuis la mi-juillet, plusieurs dizaines de personnes, originaires d'Afrique de l'Ouest, campent dans le quartier de La Maladrerie. Ce bivouac a vu le jour après l'expulsion, le 26 juin et le 10 juillet, de plusieurs ménages qui squattaient des appartements de l'office municipal HLM. Par "*solidarité*" et craignant d'être, à leur tour, expulsés du logement social qu'elles occupent sans droit ni titre, d'autres familles ont décidé de s'installer sur le parvis de l'école Joliot-Curie, avec le soutien de l'association Droit au logement (DAL) afin d'attirer l'attention et d'obtenir un toit - en bonne et due forme, cette fois-ci.[...]

Mais pour les pouvoirs publics, il est hors de question que les squatteurs d'Aubervilliers leur forcent la main. "*Nous ne pouvons pas traiter en priorité le cas de ces personnes*", souligne Roland Taysse, directeur de cabinet du maire (PCF). "*Quelque 3 800 demandes de logement HLM sont déjà en souffrance.*" [...]

Le maire, Pascal Beaudet, a donc décidé de saisir la justice. Avec succès : lundi 3 septembre, le tribunal de grande instance de Bobigny a ordonné l'évacuation des squatteurs. Trois jours après, le campement a été démonté par les policiers. Mais les familles se sont réinstallées quelques mètres plus loin. D'où une nouvelle intervention des forces de l'ordre ponctuée d'incidents, dans la nuit du vendredi 7 au samedi 8 septembre. Quatre personnes ont été interpellées puis relâchées, samedi.

Bertrand Bissuel, Le Monde, édition du 11.09.07.



Squat d'Aubervilliers, août 2007

Campement de SDF, Décembre 2006

- 1) **Repérer- Distinguer** : Après une lecture attentive du dossier surlignez de 3 couleurs différentes les passages des articles qui renvoient soit à « la » politique, « le » Politique, ou « les » politiques. Un même passage peut relever de plusieurs définitions (le-la-les).
- 2) **Justifier** : Sur la feuille de droite en tirant des flèches à partir de vos passages surlignés, vous expliquerez les raisons de votre choix en vous appuyant sur les définitions vues en cours (le-la-les). Une même explication peut éventuellement servir à plusieurs passages.